

Aménagement circulation et stationnement

Modification de stationnement

Rue Rémy Belleau

- A l'occasion de la manifestation "Place de l'emploi", le stationnement sera interdit le mardi 24 juin, de 8h à midi sur 5 places face au n°1 rue Rémy Belleau.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0163

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr